

## Salaires dans l'enseignement

Les traitements des enseignants du canton de Berne ne sont pas compétitifs en comparaison intercantonale. Le Conseil-exécutif a admis qu'il est nécessaire de réexaminer l'échelle des traitements dans le domaine de l'école obligatoire. Les enseignants du primaire et du secondaire sont le groupe pour lequel cette mise à jour est la plus nécessaire. Bien qu'ils accomplissent depuis de nombreuses années une formation de niveau tertiaire, la classe de traitement des enseignants du primaire (CT06) correspond à une formation du degré secondaire II (école normale). Il est en effet essentiel que leurs traitements soient en adéquation avec le niveau de formation.

Avec le système fédéraliste, il existe de grosses différences entre les cantons. Elles s'expliquent en partie par les différences de coût de la vie et se retrouvent également dans d'autres professions du secteur public. Or, dans près de la moitié des cantons, les enseignants estiment que l'évolution de leur salaire ne leur permet pas de maintenir leur pouvoir d'achat. En comparaison internationale, la Suisse a vu depuis 2005 ses dépenses globales pour l'école obligatoire diminuer, puis stagner, soit légèrement en dessus de la moyenne de l'OCDE, malgré l'augmentation du nombre d'élèves ! Au niveau primaire, Genève est le canton qui paie le mieux lors de la première année d'enseignement, avec 97'010 francs par année, contre 65'800 au Tessin, qui est le moins généreux. Dans le canton de Berne, qui occupe la vingt-et-unième place, le salaire de départ n'est que de 73'620 francs. Cependant, la générosité des traitements genevois est à relativiser par rapport au fait que Genève est l'une des villes les plus chères au monde. L'écart entre les cantons extrêmes se resserre au secondaire avec 105'938 francs à Genève et 84'110 à Schaffhouse. A nouveau, Berne fait figure de mauvais élève, avec un salaire annuel de 86'560 francs et une vingt-troisième place. Quant au gymnase, Zoug (avec 118'016 francs par année) est le canton qui paie le mieux et Neuchâtel (avec 80'608 francs par année) le moins. A Berne, le traitement de départ est de 102'734 par année et se situe dans le ventre mou au niveau Suisse, avec sa douzième position.

Il convient de noter que la charge de travail du corps enseignant est en augmentation et que la pénurie des enseignants est un problème d'envergure nationale. Elle risque de s'aggraver par le fait que de plus en plus nombreux enseignants travaillent à temps partiel. L'augmentation du nombre d'élèves, la retraite des baby-boomers et le taux de roulement élevé n'inverseront pas cette tendance. Il est dès lors essentiel de rendre le canton de Berne attractif au niveau salarial.

Enfin, signalons que le personnel cantonal et le corps enseignant ont contribué à raison de plus d'un milliard de francs à la réduction de la dette cantonale puisque la progression salariale n'a pas été ce qu'elle aurait été. Ils doivent de plus verser des cotisations très élevées à l'assainissement des deux caisses de pension, sans pour autant être responsables des découverts.

Ainsi, il convient que le Conseil-exécutif soumette des propositions pour adapter les traitements des enseignants, notamment du primaire et du secondaire. A cet effet, il serait pertinent qu'il se base sur la compétitivité des traitements, en comparaison intercantonale.